

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-09

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux obligations d'assurance de responsabilité civile professionnelle des intermédiaires en financement participatif qui ne proposent que des opérations de dons ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 9 février 2017,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 9 février 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Antoine SAINTOYANT